



**Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud
du jeudi 29 octobre 2020, à 20h00**

Présidence : Mme Ariane Gétaz
Présents : 33 sur 42 membres
Excusés : Mmes et MM R. Badoud, A. Carnal, U. Combes, Ch. Duclos, D. La Gioia, V. Joly, M.-J. Python-Chaignat, B. Sorensen et D. Wicht.

1. Communications de la Présidente.

La Présidente fait part du décès de M Roland Duclos, ancien Municipal, beau-père de la conseillère communale Catherine Duclos, grand-père du conseiller communal Christian Duclos et grand-père par alliance du conseiller communal Yvan Schlup.

Elle présente, au nom du Conseil, les condoléances et sympathie à ses trois collègues ainsi à leurs familles. L'assemblée garde une minute de silence en hommage à M. Duclos.

La Présidente demande un ajout à l'ordre du jour pour l'élection d'un délégué et d'un délégué suppléant à l'ORPC, ainsi qu'un délégué suppléant au comité crèche-UAPE.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Elle lit ensuite la lettre de démission de Mme Barbara Briand.

Elle a reçu la lettre aux communes de Swisscom, les conseillers intéressés pourront le lire.

2. Election d'un délégué et d'un délégué suppléant à l'ORPC, ainsi qu'un délégué suppléant au comité crèche-UAPE.

Ch. Sudan est élu délégué à l'ORPC à l'unanimité.

D. Renaud est élu délégué suppléant à l'ORPC à l'unanimité.

G.-A. Suter est élu délégué suppléant au comité crèche-UAPE à l'unanimité.

3. PV de la séance du 3 septembre 2020.

Le PV tel que corrigé est accepté à l'unanimité.

4. Dépôt du Préavis municipal N°27/2020 : Révision des statuts de l'ORPC du district de Nyon. Nomination d'une Commission ad hoc.

Le préavis est déposé.

Sont élus à l'unanimité membres de la Commission ad hoc : MM S. Thuégaz, Ch. Sudan, J.-J. Fasel, D. Renaud et C. Renaud.

5. Dépôt du Préavis municipal N°29/2020 : Réponse au projet d'Annexe 2 de M. Nicolas Beck au règlement communal sur la gestion des déchets. Nomination d'une Commission ad hoc et la Commission des finances.

Le préavis est déposé.

La Commission des finances est nommée.

Sont élus à l'unanimité membres de la Commission ad hoc : Mmes et MM N. Beck, T. Pasquier, F. Péry-Meylan, M.-C. Pécoud et D. Rochat.

6. Préavis municipal N° 30/2020 : Arrêté d'imposition 2021. Rapport de la Commission des finances et vote. Distribution du rapport lors de la séance.

L'amendement N°1 proposé par la Commission des finances a été refusé par 10 oui et 22 non.

L'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel que présenté par la Municipalité a été accepté par 31 oui et 1 abstention.

Le taux d'imposition des rubriques 1, 2 et 3 pour l'année 2021 sont fixés à 74% de l'impôt cantonal de base.

7. Rapport annuel de la Commission de recours et rapports des délégués aux associations.

Le rapporteur de la Commission de recours et les délégués aux différentes associations – AISE, APEC, Région de Nyon, Comité crèche-UAPE, RAT, et SDIS – ont lu leur rapport respectif.

8. Communications de la Municipalité.

La qualité de l'eau potable de Le Vaud est excellente. Elle est analysée deux fois par an. Le réseau d'eau sous pression sera mis en conformité selon demande du Canton.

14 des 15 bennes de la déchetterie sont valorisées ou recyclées.

Certains tronçons des routes communales et le tronçon central de la traversée du village seront limités à 30 km/h. Le marquage se fera au printemps 2021.

Au vu de la situation sanitaire, plusieurs événements seront annulés ou reportés, notamment la soirée de cinéma, l'accueil des nouveaux habitants et des nouveaux citoyens.

La tenue de la séance de présentation du 2 décembre en vue des élections municipales et communales sera décidée mi-novembre.

La Municipalité enverra un tout ménage pour informer la population de ces changements.

Edgar Cretegny ne briguera pas un autre mandat municipal.

9. Divers et propositions individuelles.

Le recrutement des sapeurs-pompiers est en cours, les jeunes peuvent s'inscrire dès l'âge de 18 ans révolus.

Sébastien Humbert et Nicolas Beck annoncent leur candidature respective aux élections municipales.

Les fenêtres de l'Avent et le cortège de Saint Nicolas sont annulés.

Le Vaud, le 29 octobre 2020

Pour le Conseil Communal

Ariane Gétaz
Présidente



Lin Schelling
Secrétaire

Toutes les décisions adoptées par le Conseil communal sont soumises au référendum (art. 107 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 107 al. 2 LEDP.

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP).*

Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP).

*Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours** dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de **5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de **10 jours** (art.110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).*